



Laurence Prawidlo  
Directrice SAB  
Newrest Wagons-lits  
17 rue André Gide  
75015 Paris

Paris, le 26 novembre 2024

## **Objet: Fiabilité du matériel d'encaissement à bord des TGV**

*Madame la présidente du CSE,*

*Nous faisons suite au point 14 du CSE ordinaire de ce jour:*

**14. Problème de fiabilité de nos systèmes d'encaissements :** nous constatons toujours des problèmes qui subsistent à ce jour, y compris avec le déploiement des nouvelles tablettes/TPE. Cela engendre un stress et une aggravation des risques RPS dont se passeraient bien les agents commerciaux lors de leur service à bord.

*Exemple : un agent commercial constate le 13/11/2024 sur le TGV 6033 un écart de chiffres d'affaires de plus de 330€ entre le C.A enregistré dans MYPOS affiché sur la tablette de l'agent et le montant de la recette totale encaissée sur son journal de paiements. Nous aimerions connaître les raisons du dysfonctionnement qui ont entraîné un tel écart de C.A ?*

**Selon le code du travail, nous vous rappelons vos obligations en tant qu'employeur**

### **Article L4121-1**

**Modifié par Ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017 - art. 2**

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et **protéger la santé physique et mentale des travailleurs.**

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article [L. 4161-1](#) ;
- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° **La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.**

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

*Mme Potkrajac, notre DSC, vous a proposé de mettre en place un versement d'intéressement à 7% pour tous les commerciaux, en attendant que le matériel d'encaissement fonctionne de nouveau correctement.*

*Nous vous demandons une réponse rapide, car il n'est pas question que nous laissions cette situation en l'état.*

*Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.*

*Pour Force ouvrière, Les élus*